
Adresse de la société populaire de Saint-Quentin félicitant la Convention et l'invitant à rester à son poste, lors de la séance du 8 brumaire an II (29 octobre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Saint-Quentin félicitant la Convention et l'invitant à rester à son poste, lors de la séance du 8 brumaire an II (29 octobre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 11-12;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41186_t1_0011_0000_8;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

« L'irruption des rebelles de la Vendée sur la rive droite de la Loire, après avoir été battus et exterminés sur la gauche de ce fleuve, vient d'être, pour nous républicains, l'occasion de déployer une énergie qui nous promet la prochaine destruction de ces brigands, que le désespoir seul conduit et arme maintenant.

« La garde nationale de Rennes s'est levée tout entière; elle est en marche sur l'ennemi commun. Le Morbihan se met en marche aussi à la voix de Prieur. Les Côtes-du-Nord s'ébranlent. Le département de la Manche se lève tout entier à la voix de Garnier, de Saintes. Enfin, tous les citoyens, indignés de voir leur sol souillé par des fanatiques et des royalistes, ne reviendront dans leurs foyers qu'après l'entière destruction des Vendéens; ils sont à Laval, mais la trahison qui a livré cette ville ne restera pas longtemps impunie. »

Les administrateurs du district de Béziers invitent la Convention à rester à son poste et demandent un secours de 300.000 setiers de blé pour la subsistance des administrés de leur district.

Mention honorable, insertion au « Bulletin », et renvoi de la demande de grain à la commission des subsistances (1).

La Société populaire de Saint-Quentin, dans une adresse à la Convention nationale, s'exprime ainsi :

« Vous avez fondé la République, vous avez fait tomber la tête du tyran; par ces traits de courage, vous avez ébranlé tous les trônes, et frappé d'effroi les vils despotes qui les ont usurpés pour le malheur des peuples.

« Nos ennemis intérieurs, déjoués alors dans leurs perfides projets, parurent eux-mêmes anéantis; mais bientôt, relevant une tête audacieuse, ils tentèrent un dernier effort. De là, les factions impies et royalistes qui éclatèrent de toutes parts sous les dénominations de Brissot, de Roland et de la Gironde; de là les trahisons, les accaparements, les agiotages; de là les torches

fanatiques qui se secouèrent dans les départements; de là enfin, les criminelles adresses qui, trop longtemps, profanèrent votre sein; elles ne tendaient qu'à avilir la représentation nationale, et à faire de la République une effroyable Vendée.

« Périssent à jamais les monstres qui enfantèrent cet affreux projet! car ils y furent entraînés, non par l'erreur, mais par le crime.

« Arbitre des destins de la République, sainte Montagne, c'est à ta mâle énergie que nous devons la destruction de ces pygmées : encore une fois tu sauvas la patrie dans les journées mémorables des 31 mai, 1^{er} et 2 juin.

« Représentants, il vous était réservé d'entreprendre le grand œuvre du salut de la patrie; son bonheur et votre gloire en réclament de vous le complément; restez à votre poste, vous êtes investis de la confiance nationale, c'est sur elle que vos travaux reposent. »

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société républicaine de Saint-Quentin (2).

La Société républicaine de Saint-Quentin à la Convention nationale.

« A Saint-Quentin, le 8 octobre 1793, l'an II de la République française une et indivisible.

» Citoyens représentants,

« Depuis trop longtemps la patrie gémissait sous le joug des tyrans; ses fers, forgés par le plus affreux despotisme, semblèrent se rompre à l'approche de prétendus régénérateurs des droits imprescriptibles et inaliénables du peuple. Investis par lui de ses pouvoirs et de sa confiance, il attendait d'eux le bonheur, tandis qu'une cour corrompue et corruptrice, prodiguant les trésors de l'État, achetait au poids de l'or, dans le sein même des représentants, les indignes cyclopes qui devaient lui forger de nouveaux fers. Fièvre du succès de ses crimes, fièvre de ses nombreux partisans, cette cour se crut inexpugnable... Vous parûtes enfin, citoyens représentants, et la mort du tyran, ébranlant les trônes de l'univers, fit pâlir d'effroi les despotes interdits. Entourés de leurs satellites prêts à fondre sur vous, entourés de traîtres échappés à la vengeance populaire, ne consultant que le salut de la patrie et votre courage, par vous la République une et indivisible fut fondée, et nos ennemis intérieurs, déjoués dans leurs perfides projets, parurent eux-mêmes anéantis. Mais, bientôt, relevant leur tête audacieuse et criminelle, en se reproduisant sous de nouvelles formes, ils tentèrent un vain et dernier effort, de là les factions impies qui éclatèrent de toutes parts sous les dénominations de Rolandistes, Girondistes, royalistes et Brissotins, de là les accaparements et agiotages, de là les torches fana-

tous les efforts des brigands réunis pendant deux heures consécutives.

L'Assemblée renvoie cette lettre à l'examen de son comité de Salut public.

II

COMPTE RENDU de l'Auditeur national.

Le représentant du peuple dans le département d'Ille-et-Vilaine écrit :

« La nouvelle du passage de la Loire, par les débris de l'armée catholique, vient d'être l'occasion du développement d'une énergie vraiment républicaine dans les départements de la ci devant Bretagne et présage la destruction totale du dernier des brigands. La garde nationale de Rennes a volé aux armes, toutes les villes voisines accourent. Le département du Morbihan s'est levé à la voix de Prieur et celui de la Manche, animé par Garnier, fait marcher ses phalanges du côté des rebelles qui se sont emparés de Laval. Je puis vous assurer que la trahison qui lui a livré cette place ne restera pas impunie. »

Cette lettre est renvoyée au comité de Salut public.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 185.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 186.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 761.

tiques qui se secouèrent dans les départements, de là enfin les criminelles adresses qui profanèrent votre sein en cherchant à avilir la représentation nationale et à faire de la République une effroyable Vendée. Périrent à jamais les monstres qui enfantèrent cet abominable projet et qui y ont été entraînés par le crime et non par terreurs, les vrais sans-culottes de Saint-Quentin leur ont déclaré une guerre à mort : ils les poursuivront partout.

« Mais, arbitre des destins de la République, sainte Montagne, votre mâle énergie terrassa ces pygmées, et pour la seconde fois vous sauvâtes la patrie; les mémorables journées des 31 mai, 1^{er} et 2 juin attestent à l'univers entier ce que peut le courage d'hommes libres et républicains.

« Citoyens représentants, il vous était réservé d'entreprendre le grand œuvre du salut de la patrie, votre gloire, son bonheur vous en réservent l'accomplissement, fermes à votre poste, continuez de si pénibles mais douces et glorieuses fonctions : déjà votre sage Constitution fait le catéchisme des peuples de la terre, donnez-nous des lois calquées sur elle; terrassez nos ennemis, achevez notre bonheur, vous ferez celui de l'univers. Dépositaires des destinées de la France, vos immortels travaux reposent sur la confiance nationale dont vous êtes investis, nous jurons tous que vous seuls la méritez, et si quelque traître s'opposait à ce vœu général d'où dépend le salut de la République, frappez et vous découvrirez dans son cœur les traces et les projets du crime. »

(Suivent 211 signatures.)

La Société populaire de Laigle applaudit à la journée mémorable du 3 octobre, où la Convention nationale a proscrit de son sein les traîtres qui agitaient depuis si longtemps le sanctuaire des lois, et demande que ces traîtres soient promptement punis.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société populaire de Laigle (2).

« Laigle, ce 5^e jour de la 3^e décade du 1^{er} mois de l'an II de la République française.

« Citoyens législateurs,

« La Société populaire de Laigle, département de l'Orne, applaudit à la journée à jamais mémorable du 3 octobre, jour auquel vous avez proscrit de votre sein les traîtres qui agitaient depuis si longtemps le sanctuaire des lois; des représentants perfides conspiraient la perte de la République et se flattaient de l'opérer en avilissant la Convention, en armant une partie de la République contre l'autre; ils voulaient nous gouverner en despotes. Voilà quels sont les êtres que la France entière doit avoir en horreur, eux qui ont allumé la guerre civile dans la Vendée, à Marseille, à Lyon et à Toulon qu'ils ont livrée aux tyrans couronnés et voulaient

livrer la République à leur exécrable ambition pour n'en faire qu'un monceau de cadavres et de ruines, comme ils ont fait à Lyon.

« Législateurs, ce n'est pas assez d'avoir tiré le glaive de son fourreau, il faut, sans différer, le plonger dans le sein des députés proscrits et de cette Messaline moderne, la veuve Capet, qui ne devrait plus être comptée au nombre des vivants.

« Législateurs, c'est la société populaire de Laigle qui vous demande la mort des traîtres, vous avez tiré le glaive, ce n'est pas seulement pour les intimider, mais il faut que leurs têtes tombent s'ils sont coupables. La Société désirerait que les commissaires pour le département de l'Orne se rendissent à Laigle dans le plus court délai.

« Vivent la liberté, l'unité et l'indivisibilité de la République ou la mort; vive la Montagne. Tel sera toujours le cri des sans-culottes de Laigle.

« GODOY, président; BAILLY, secrétaire. »

La Société populaire de La Rochelle félicite la Convention nationale sur le décret qui ordonne la taxe des denrées et objets de première nécessité.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société populaire de la Rochelle (2).

La Société des amis de la liberté et de l'égalité séante à La Rochelle, à la Convention nationale, Salut.

« Sauver la République et soulager le peuple, voilà, citoyens législateurs, le grand, l'unique objet de votre mission; toute décision qui tend à ce double terme, toute loi qui offre, dans son application, ce double résultat, est donc, à coup sûr, une loi bienfaisante et salutaire telle que vous la devez au peuple français, telle que le peuple français a droit de l'attendre de vous. C'est aussi sous ce double aspect que nous avons considéré votre décret du 29 septembre dernier, portant taxation des denrées de première nécessité; c'est sous ce double rapport qu'il nous a paru satisfaire entièrement à la nécessité des circonstances, au vœu du peuple, à ses besoins, et mériter la reconnaissance et l'assentiment de tous les amis de la patrie.

« Une tyrannie nouvelle, mais effrayante, sans doute, par sa nature, et terrible dans ses efforts, se faisait sentir de toutes parts; elle pesait sur la nation indignée : d'infâmes spéculateurs, de vils égoïstes, des êtres avides et criminels pour qui l'humanité n'est rien, pour qui la cupidité est tout, calculaient froidement et entassaient impunément leurs profits usuraires, fondés sur la misère publique et particulière; ils s'enrichissaient, les monstres, de la substance des infortunés, et profitaient du désastre des circonstances. Étonné de cette oppression nouvelle, de ce despotisme mercantile, le peuple pour qui il ne doit plus exister de tyrans, a fait entendre le cri de sa justice irritée. Ses repré-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 187.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 761.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 187.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 761.